

les ministres de S. M. Britannique se proposent de tenir à mon égard, & à l'égard des personnes, qui composent ma maison, en conséquence de la loi contre les étrangers.

J'ai l'honneur d'être &c.

(Signé) F. Chauvelin.

Le sur-lendemain 20 Janvier il répondit à sa lettre du 17 comme il suit.

*Whitehall, ce 20 Janvier 1793.*

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 de ce mois : Je vous ai déjà informé, que S. M. s'est réservé le droit de se décider selon ce qu'elle jugera à propos, sur les deux questions de reconnoître une nouvelle forme de gouvernement en France, & de recevoir un ministre accrédité de la part de quelque autre autorité en France que celle de S. M. très-chrétienne : Et, en réponse à la demande, que vous me faites actuellement, „ si S. M. veut recevoir vos nouvelles lettres de créance, „ j'ai à vous informer, que S. M. ne juge pas à propos dans les circonstances actuelles de recevoir ces lettres. La demande, que vous me faites, est également incompatible avec la forme d'une communication non-officielle, & avec le caractère, qu'on vous a reconnu jusqu'ici, de ministre de S. M. très-chrétienne. Il ne me reste donc au sujet de votre lettre, sur tout après ce qui vient de se passer en France, que de vous informer, que, comme agent chargé d'une communication confidentielle, vous auriez certainement dû vous attendre aux mesures nécessaires de notre part, pour la sûreté de vos lettres & de vos courriers ; que, comme ministre du roi très-chrétien, vous auriez joui de toutes les exemptions, que la loi accorde aux ministres publics reconnus pour tels ; mais que, comme particulier, vous ne pourrez que rentrer dans la masse générale des étrangers, résidant en Angleterre. J'ai l'honneur d'être &c.

(Signé) Grenville.